

AVIS

SCIEN.19.AV.02

Sur le rapport d'activité 2018 de l'IWEPS

Avis adopté le 26/09/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Sébastien BRUNET, Administrateur général de l'IWEPS

Date de réception de la demande : 25/06/2019

Préparation de l'avis : M. Frédéric VESENTINI, Directeur scientifique à l'IWEPS, est venu présenter le rapport d'activité 2018 lors de l'assemblée générale du Pôle du 20 septembre 2019.

Brève description du dossier :

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, créé par le décret du 4 décembre 2003, est un organisme d'intérêt public de catégorie A dont les missions principales sont décrites aux articles 9 et 10 dudit décret.

Art. 9. L'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique (...).

Art. 10. La mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. L'Institut est chargé de la collecte, du stockage et de l'exploitation des données indispensables à la conduite de la politique régionale. Le Gouvernement établit les règles de coordination entre l'Institut et les autres services administratifs chargés de la récolte des données et du traitement de celles-ci. Ces règles de coordination peuvent être concrétisées par des conventions et doivent prévoir l'accès de l'Institut aux données validées de l'ensemble des services administratifs de la Région et aux études scientifiques commandées par ces services. L'Institut constitue l'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes. La mission de conseil stratégique consiste à réaliser des exercices d'évaluation, confiés par le Gouvernement dans les matières qui relèvent de sa compétence. Elle comprend également la réalisation d'études prospectives.

Dans le cadre du processus d'interfédéralisation de la statistique, décidé dans l'accord institutionnel de la 6^{ème} réforme de l'État, l'IWEPS a été désigné par le Gouvernement wallon comme l'Autorité statistique de la Région wallonne.

Le décret du 6 novembre 2008 portant réforme de la fonction consultative, modifié par le décret du 16 février 2017, confie au Pôle Politique scientifique la mission de « rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ».

Cet avis est rendu dans ce cadre.

Projet d'avis :

Le Pôle souligne la qualité des travaux réalisés en 2018 par l'IWEPS.

Il apprécie que des réponses aient été apportées aux remarques qu'il avait formulées dans son avis relatif au rapport d'activité précédent. Il estime que le processus engagé va dans la bonne direction et doit être poursuivi.

Il apprécie particulièrement les efforts entrepris en matière de vulgarisation et de communication et encourage l'IWEPS à persévérer en ce sens dans le cadre de ses prochains travaux.

Il rappelle son souhait que l'IWEPS communique davantage sur le choix des études menées de manière à permettre tant aux décideurs politiques qu'aux acteurs de terrain d'orienter ces choix en fonction des points critiques qu'ils peuvent détecter.

Afin d'améliorer encore la transparence sur les activités menées, le Pôle estime qu'il serait intéressant que le prochain rapport d'activité comprenne des informations plus détaillées sur la répartition des moyens et du personnel entre les différentes missions de l'Institut (production de statistiques, réalisation des missions d'évaluation confiées par le Gouvernement wallon, projets de recherche propres (p.ex. INTERREG ...) ainsi qu'entre les différents domaines couverts.

Le Pôle remet un avis favorable sur le rapport d'activité 2018 de l'IWEPS.

Enfin, le Pôle souhaiterait que le programme stratégique pour cette nouvelle législature lui soit présenté dès qu'il aura été défini.
